



APPELS DE CANDIDATURES PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE BIENS

www.safer-bretagne.fr

Commune principale : BERNE « Kerhoat » Surface totale : 16 ha 33 a 00 ca	Section ZX 5 Classification PLU : Aa, Azh, Na, Nzh	Suivi par : AUBRY Nicolas 02 97 46 57 72 naubry@safer-bretagne.fr
Commune principale : LANGONNET « Barrach » Surface totale : 14 ha 11 a 59 ca	Section WA 19, 87, 101, 102 Classification PLU : A	Suivi par : AUBRY Nicolas 02 97 46 57 72 naubry@safer-bretagne.fr
Commune principale : PLOERDUT / MELLIONNEC « Le Villérit » Surface totale : 106 ha 02 a 31 ca Avec bâtiments laitiers	Commune de MELLIONNEC(22) : 21 ha 39 a 14 ca Section WN 88 – Section WR 65, 72, 73, 82, 128 Commune de PLOERDUT(56) : 84 ha 63 a 17 ca Section ZA 1, 12, 14 – Section ZB 5, 6, 7, 8, 9, 11, 14, 15, 16, 17, 30, 32, 34, 35, 36, 38, 41, 44 – Section ZC 4, 6 Classification PLU : A, Aa, Na, Nds	Suivi par : GUEHO Thierry 02 97 46 57 69 tgueho@safer-bretagne.fr
Commune principale : SAINT-AIGNAN « Porh Sougard » Surface totale : 17 ha 27 a 90 ca Avec hangar agricole Maison d'habitation + dépendances en pierre	Section ZV 15 Section ZW 42, 44 Classification PLU : A et Na	Suivi par : GUEHO Thierry 02 97 46 57 69 tgueho@safer-bretagne.fr
Commune principale : PLAUDREN « Le Grand Kerio » Surface totale : 16 ha 48 a 01 ca Avec ensemble de bâtiments porcs + tunnel de stockage	Section YA 2 Section YI 45 et 46 Classification PLU : A	Suivi par : LE FUR Adrien 02 97 46 57 74 alefur@safer-bretagne.fr

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, **par écrit**, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature au siège social de la SAFER Morbihan, Maison de l'Agriculture - Avenue Borgnis Desbordes - BP 398 -56009 Vannes - E-mail : cpascal@safer-bretagne.fr où des compléments d'information peuvent leur être fournis. Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats